

COMPTE RENDU REUNION DU 6 OCTOBRE 2010

DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX 2011

Madame le maire rappelle aux conseillers que le Conseil Général apporte son concours pour aider au financement de divers programmes communaux pour l'année 2011. Madame le Maire propose de présenter le dossier suivant :

Travaux d'aménagement sécurité aux abords de l'école : montant estimatif HT 14017.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide du conseil général pour le financement de ce dossier, s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2011.

TARIF CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire propose au conseil municipal la révision du prix des repas à la cantine scolaire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer à compter du 1^{er} octobre 2010 le prix des repas à la cantine à 1.70 € pour les enfants et à 3.40 € pour les adultes.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BRAME/BENAIZE COMPETENCE TOURISME

Le Maire présente au conseil municipal une proposition de modification des statuts communautaires afin de compléter les compétences en matière touristique déjà transférées.

Il propose de seulement modifier le 2^{ème} alinéa du paragraphe B qui concerne la compétence touristique. Ce 2^{ème} alinéa serait ainsi transcrit :

« B) contribuer au développement du tourisme par :

Toutes opérations tendant à l'amélioration de l'accueil des touristes, de l'information, de la promotion, de la communication et de l'animation. Ces opérations devront s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire communautaire et de cohérence d'aménagement. Elles devront favoriser la fréquentation de la communauté et notamment l'allongement de la saison touristique. Il s'agit notamment de la gestion de l'espace de promotion touristique situé sur l'aire de service autoroutière de Boismandé ainsi que la création d'un office de tourisme intercommunal et de son financement pour assurer les missions qui lui seront confiées. »

Les autres alinéas du paragraphe B restent inchangés.

Le Maire demande ensuite au conseil municipal de bien vouloir donner son avis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition de modification des statuts communautaires présentés ci-dessus.

AVENANT MARCHE RESTAURANT

Madame le maire rappelle au conseil municipal le montant global des marchés correspondant aux travaux de construction du restaurant qui s'élevait à 248 216,37 € HT.

Elle présente alors l'avenant suivant :

- Lot n°07 Electricité – Luminaires dont le montant s'élève à 3 560 € HT pour les travaux suivants : ligne pour la pompe du puit, ajout d'éclairage extérieur à l'arrière du bâtiment, modification de luminaires dans la salle de restaurant, création de prises dédiées pour la pompe à bières et la machine à café.

Le budget de l'opération serait donc porté à 251 776,37 € HT hors pénalités en cours soit une augmentation de 1,43%.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil municipal considérant notamment l'impact financier de l'avenant sur le budget global de l'opération et la nécessité de procéder à ces travaux décide alors:

- **D'autoriser** le maire à signer l'avenant au marché de travaux proposé et tous les actes s'y rapportant.

D'inscrire au budget les sommes correspondantes au nouveau coût de travaux

PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune est adhérente à cet organisme et qu'il peut apporter son soutien financier pour la restauration du patrimoine communal par le lancement d'une souscription publique. Elle indique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de restauration à l'église et propose de solliciter l'aide de la fondation du patrimoine pour les financer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise:

- le lancement d'une souscription publique pour les travaux de restauration de l'église
- la signature de tout document nécessaire à la mise en place de cette opération.

AVENANT MARCHE RESTAURANT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le marché global des travaux de construction du restaurant s'élève à 251 776,37 € HT. Elle indique qu'il est nécessaire de procéder à la réalisation des raziis imprévus au C.C.T.P. pour la partie en fermette à queues de vache. L'architecte a effectué une consultation auprès de plusieurs entreprises et propose de retenir l'offre l'entreprise GUILLOT moins- disant (soit 1107 € HT), titulaire du lot n°11 ravalement. Le marché initial de 3129.00€ HT serait porté à 4236 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate que la réalisation de ces travaux est nécessaire :

- autorise madame le Maire à signer l'avenant au marché du restaurant qui vient de lui être présenté.
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget soit un montant global de 252 883.37 € HT

BLASON COMMUNAL

Madame le maire informe le conseil municipal que Mr Claude SONGIS, membre de l'association des St Léger de France et d'ailleurs lui a proposé la création d'un blason communal à titre gracieux. Elle indique qu'en application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoirie. Elle présente la notice explicative de ce projet de blason rédigée par Claude SONGIS et complétée par Xavier TINGRY :

« De gueules à crosse d'or et une épée d'argent passées en sautoir, accompagnées en chef d'une mitre d'argent croisée d'or et en pointe d'une croisette pattée d'or ; le monogramme SLM en lettres majuscules d'or brochant sur le tout en abîme ».

ORIGINE DU BLASON :

Ce blason a été établi sur la base d'un drapeau retrouvé dans les combles de la mairie, que l'on peut dater entre les années 1870-1905 selon un écrivain et historien local, Alain MINGAUD.

EXPLICATION DU SYMBOLISME

Saint Léger né en 616.

Le fond est rouge pour rappeler que Saint Léger fut martyrisé.

En 616, Ebroïn, le Maire du Palais du Roi des Francs Thierry III (654-691), lui fit couper la langue et crever les yeux, puis trancher la tête en 678 dans une forêt près de Luchaux, dans la Somme.

L'épée d'argent est l'instrument de son supplice final.

La crosse et la mitre sont les insignes de son épiscopat : Saint Léger fut nommé évêque d'Autun en 663, canonisé sous Saint Louis.

La petite croix pattée, en bas, c'est la « Croix de Grandmont » du monastère de Bronzeaux, créé vers 1172 sur le territoire de la commune.

Quant au monogramme SLM, il regroupe les initiales du nom du village.

P.M. : Léger : Léodegard (origine germanique) – Léodegarius (origine latine)- Léo : diminutif de Léger.

Saint Léger Magnazeix s'est appelé « Léger le Peuple » sous la révolution.

La Haute-Vienne compte 201 communes dont 54 portent le nom d'un Saint -73 communes portent le nom de Saint Léger et ses variantes.

Le conseil municipal, après en entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le blason communal qui vient de lui être présenté suivant graphisme joint à la présente délibération.

BUDGET EAU

Madame le Maire indique aux conseillers qu'il est nécessaire de modifier le budget de l'eau afin de comptabiliser le remboursement de GROUPAMA concernant la protection juridique pour le dysfonctionnement des stations d'épuration du Bourg de manière suivante :

6226 honoraires : + 3542

778 produits exceptionnels : + 3542

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

VIREMENT DE CREDITS

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 21 juillet 2010 acceptant le don de Mr et Mme CAILLAUDAUD Jean Claude. Elle propose de procéder à la construction et l'aménagement d'un columbarium au cimetière et de modifier le budget comme suit :

2313 prog P0231 : columbarium 10 000 €

10251 : don et legs en capital : 10 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.